



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
LA CONFÉRENCE
DU DÉSARMEMENT
À GENÈVE

Liberté
Égalité
Fraternité

Session 2021

Intervention en séance plénière de la Conférence du désarmement de M. Yann Hwang Ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement

Point 3 de l'ordre du jour - PAROS

(Genève, 1^{er} juin 2021)

Monsieur le Président,

La France, fidèle à sa position de longue date, est attachée à la préservation de la paix et de la sûreté et de la sécurité des activités spatiales. Elle est très attachée au respect des principes clés qui régissent les activités spatiales, notamment ceux de la Charte des Nations Unies et du traité de l'Espace de 1967, telle que la liberté d'accès à l'espace et son utilisation pacifique. La France est en outre déterminée à assurer la sûreté, la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales, et souhaite prévenir la dégradation des conditions d'exploitation de l'espace et préserver l'accès des générations futures à l'espace.

Le secteur spatial est aujourd'hui en train d'évoluer de façon rapide et de prendre de plus en plus d'importance. L'espace est aujourd'hui indispensable, pour ses applications touchant à la vie quotidienne, et pour ses finalités tant civiles que militaires. Cette utilisation croissante de l'espace signifie que notre dépendance envers les moyens spatiaux ne peut que croître. Elle pose aussi des défis renouvelés en terme de sûreté et de sécurité.

Les bénéfices que nous retirons des applications spatiales sont sérieusement menacés par la détérioration actuelle de l'environnement spatial, du fait des risques d'incidents, de l'accroissement des actes hostiles délibérés qui sont déstabilisant, irresponsables et renforcent la défiance entre Etats ; et qui peuvent dans certains cas aggraver dans des proportions

considérables la prolifération des débris spatiaux. Cet accroissement des débris spatiaux fait peser un risque majeur sur nos activités spatiales et nous devons traiter ce problème, en premier lieu en décourageant les activités qui pourraient mener à la création intentionnelle de débris. Si nous n'agissons pas, cette situation risque d'empirer, et les mécanismes existants et les travaux en cours ne permettront pas de répondre pleinement à ces défis. Il est donc important que nous réfléchissions tous ensemble à la meilleure façon de renforcer la sûreté et sécurité des activités et réduire les risques et menaces dans l'espace, sous tous ses aspects.

Je rappellerai ici les vues de la France sur les principes nécessaires à l'élaboration d'un instrument juridique contraignant concernant l'espace. Comme elle a déjà eu l'occasion de l'exprimer, la France partage l'objectif d'éviter une course aux armements dans l'espace et n'est pas opposée par principe à l'élaboration d'instruments et au développement d'initiatives concourant à cet objectif. Un tel instrument devrait cependant apporter un réel gain dans le domaine de la sécurité spatiale. Pour ce faire, il nous paraît nécessaire que cet instrument soit précis dans ses définitions et complet dans son champ d'application. Il doit en outre être vérifiable pour être efficace.

L'initiative PPWT ne répond pas à ces exigences. Le projet de traité visant la prévention du déploiement en premier d'armes dans l'espace déposé à la CD et les résolutions y afférentes présentées en Première Commission, comportent de nombreuses défaillances. Ils ne comprennent pas de définition de ce qu'est une arme dans l'espace, ce qui, compte tenu de la dualité intrinsèques des objets spatiaux, est une tâche difficile. Ils ne s'adressent qu'à un type exclusif de menaces, occultant les menaces provenant de la Terre vers l'espace, ou encore les menaces résultant de comportements hostiles ou agressifs.

Les défis sécuritaires liés à l'évolution rapide de l'environnement spatial appellent l'élaboration collective de réponses pragmatiques, reposant sur des mesures immédiatement applicables. Il est de notre intérêt commun de promouvoir un principe d'utilisation responsable de l'espace. Nous devons rechercher l'établissement d'un climat de confiance et de transparence entre toutes les nations spatiales, actuelles et futures.

La priorité doit être aujourd'hui de promouvoir des mesures de confiance et de transparence, ainsi que l'adoption de normes de comportement responsable des acteurs dans l'espace, notamment une norme d'interdiction de la production intentionnelle de débris multiples à longue durée de vie.

Une approche par les capacités, visant à interdire certains systèmes n'apparaît pas pertinente et effective. En effet, une grande partie des moyens spatiaux est aujourd'hui duale, rendant difficile la distinction entre des capacités militaires ou civiles, offensives et défensives et, en définitive, le choix d'en interdire certaines plutôt que d'autres. La France rappelle plus largement la difficulté de définir ce qu'est une arme dans l'espace, puisque tout objet spatial peut être une arme par destination. Certaines capacités nécessaires au maintien d'un accès libre et viable à l'espace, comme les capacités de service en orbite et de retrait actif des débris par exemple, peuvent également être utilisées à des fins agressives.

Une approche par les comportements apparaît aujourd'hui comme la plus adaptée afin d'améliorer de manière pragmatique et immédiate la sécurité spatiale, dans la mesure où elle permettra de réduire les risques d'incompréhensions et de malentendus dans l'espace. En encadrant la conduite de certaines activités afin d'éviter qu'elles puissent être perçues comme agressives, cette approche vise à réduire leur potentiel déstabilisateur et à diminuer les risques de conflits et d'escalade dans l'espace. Par ailleurs, l'approche basée sur les comportements, qui se concentre notamment sur les effets de ceux-ci sur les systèmes spatiaux, l'environnement ou les populations, apparaît davantage pérenne car elle ne pourra pas être dépassée par les développements technologiques futurs.

Nous saluons dans ce contexte l'adoption de la résolution 75/36 portée par le Royaume-Uni, parrainée et corédigée par la France, relative à la réduction des menaces dans l'espace par l'adoption de normes, principes et règles de comportement responsable. Cette initiative offre une voie de sortie au blocage qui a prévalu sur le terrain diplomatique relatif au PAROS ces dernières années. En encourageant les Etats parties à étudier les risques et menaces dans l'espace et de caractériser ce que sont des comportements irresponsables ou responsables, afin d'alimenter le rapport du Secrétaire général des Nations Unies, la résolution lance un processus inclusif, graduel et ouvert de définition de normes de comportement responsables.

La France a envoyé sa contribution nationale au secrétaire général et invite les Etats membres de la CD à s'y référer. La contribution française porte notamment sur la caractérisation des

actions responsables, irresponsables ou menaçantes au regard de leurs effets, ainsi que de leur impact sur la sûreté et sécurité internationale, et propose de se pencher en priorité sur des normes relatives à trois catégories de comportements : les comportements intentionnels susceptibles d'avoir un fort impact sur l'environnement spatial; les comportements présentant un risque accru de malentendus; et ceux pouvant avoir un impact sur la sécurité des personnes et des biens.

Monsieur le président,

L'analyse renouvelée de l'environnement spatial, de ses menaces, et de ses risques ont conduit à une adaptation de la stratégie spatiale nationale de la France. La stratégie de défense spatiale publiée en juin 2019 est défensive et conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies. En effet, le développement des activités spatiales doit se faire dans le respect du droit international général, et de la Charte des Nations Unies, qui s'applique dans son intégralité à l'espace extra-atmosphérique.

Conformément à la résolution 75/36, qui invite les Etats à présenter leurs politiques spatiales à la CD, la France est disposée à se prêter à l'exercice prochainement. Il s'agit d'une mesure importante pour augmenter la transparence des activités spatiales, tout en réduisant les risques d'erreurs de jugement ou de calcul.

Je vous remercie./.